

PROCES VERBAL DU 15 OCTOBRE 2020

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil vingt, le quinze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes « Paul Riffat », sous la Présidence de Monsieur GRANGE David, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2020

Nombre de membres	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

PRESENTS : Mmes BODEAU, BLOUIN, MALETERRE, SAUTHON, MM. GRANGE, AUBERT, DOUCET, FOUCHET, ROUFFET, STOLS.

ABSENT : M. BIZET Christophe

Madame Marielle BODEAU a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2020.8.1

Objet : Acquisition d'un ensemble tracteur et broyeur d'accotement

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation de marché en procédure adaptée avait été décidée pour l'acquisition d'un pack tracteur et broyeur d'accotement pour la commune.

Vu l'analyse des résultats de la commission d'appel d'offres de ce jour même le 15 octobre 2020,

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise suivante (valeur technique de l'offre, et prix des prestations) :

SARL BOUDET pour un ensemble de 62 000,00 € HT

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent le Maire à signer le devis et mandater la dépense d'investissement sur cet exercice 2020 pour le prestataire retenu à hauteur de 62 000,00 € HT, des crédits suffisant ayant été prévu au budget pour la dépense.

Délibération n° 2020.8.2

AFFECTATION DE LA LICENCE IV ACHETE PAR LA COMMUNE

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée du rachat de la licence 4 dite « bar tabac Chalançon » décidée en conseil municipal lors de la séance du 24 avril 2020.

L'acquisition définitive par la commune a eu lieu avec l'héritière Madame Marie Christine Bonnichon en ce début octobre 2020 pour un montant de 4 500,00 €.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'ouverture du multicommerce et bar associatif, il serait pertinent que cette licence 4 soit mise à disposition de l'association Sann'attractif et affectée plus spécifiquement au bar « le trait d'union situé 4 rue de la Poste dans le bourg de Sannat. Un membre de l'association présente a passé la formation pour le permis d'exploiter les débits de boissons de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal :

- Met à disposition de l'association sann'attractif et affecte gracieusement au bar « le trait d'union » la licence 4 anciennement « bar tabac Chalançon » rachetée par la commune de Sannat.

Délibération n° 2020.8.3

Objet : programmation des amendes de polices 2019

Madame le Maire indique à l'Assemblée qu'il a été attribué à la Commune de SANNAT, une subvention de 895,00 € au titre de la programmation des amendes de police 2019 relatives à la circulation routière.

A sa demande, le SIVOM d'Evaux-Chambon a établi une estimation pour renouvellement de signalisation, qui s'élève à 1 090.40 € hors taxes, soit 1 308.48 € toutes taxes comprises.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal :

- approuve l'estimation et décide la réalisation des travaux ;
- arrête comme suit, le plan de financement de l'opération :

DEPENSES HORS TAXES		RECETTES ou FINANCEMENT	
Dépenses signalétiques	1 090.40 €	Subvention : Amendes de police 2019	895.00 €
		Autofinancement	195.40 €
TOTAL	1 090.40 €		1 090.40€

Délibération n° 2020.8.4

Objet : création d'un site internet pour la commune

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le site internet actuel de la commune est devenu désuet et est en outre inadapté pour la consultation sur tablettes, smartphones, etc... Il convient que la commune se dote d'un site plus moderne et qu'il puisse être plus intuitif, mieux alimenté et mis à jour. Une consultation de prestataires a été lancée en ce sens pour la confection d'un site internet.

Cet investissement s'avère primordial pour donner une image moderne et plus accueillante de la commune et répondre aux besoins d'informations des administrés et de tout un chacun en général.

Deux entreprises ont répondu à cette consultation.

Les montants chiffrés par ces sociétés s'élèvent hors taxes en euros à :

	<i>Agence Icombrailles</i>	Cybernettic
Création d'un site internet	2 180,00	1 750,00

Toutefois, si l'on va dans le détail des prestations, le devis de l'agence Icombraille s'il s'avère plus onéreux, inclut une formation aux animateurs futurs du site qui permettrait plus d'indépendance et d'autonomie pour les

mises à jour du site. A équivalence de prestation, l'agence Icombrailles serait à 1 630,00 € HT.

Invité à délibéré sur proposition du Maire, les conseillers :

- Retiennent la proposition de l'Agence Icombrailles à hauteur de 2 180,00 € H.T. pour cet investissement, proposition qui parait la plus adaptée et au meilleur rapport qualité prix pour une prise en main par les personnes qui seront en charge d'alimenter et de gérer le site internet.
- Autorisent le Maire ou un Adjoint à signer le devis et à mandater la dépense d'investissement sur cet exercice 2020.
- Les crédits nécessaires à cet investissement sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

Délibération n° 2020.8.5

Objet : répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de sa réunion en date du 30 septembre, le Conseil Communautaire a proposé la répartition du FPIC 2020 suivant la règle du régime dérogatoire libre (voir tableau de l'organe intercommunal annexé).

En effet, cette répartition dérogatoire libre du FPIC en 2020 s'inscrivait dans un souci d'équité pour certaines communes qui auraient pu être lésées par d'autres systèmes.

Toutefois, lors de la séance du 30 septembre 2020, le vote de l'Assemblée communautaire n'ayant pas recueilli l'unanimité, l'approbation unanime de tous les conseils municipaux est requise dans un délai de 2 mois suivant notification de la décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de répartition du F.P.I.C. 2020 suivant le tableau de répartition annexé proposé par l'organisme communautaire.

Délibération n° 2020.8.6

Objet : création de silos de stockage jouxtant le hangar technique

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été prévu la création de silos de stockage à côté du hangar technique pour entreposer des matériaux de voirie type tout-venant, pouzzolane, sable...

Une consultation avait été lancée avec plusieurs options (en lego, en bancher...)

Messieurs Doucet et Aubert avaient aussi proposé que soit étudiée la piste de silos de stockage en « L » ou en « I » posés sur du sable comme il en existe dans le cadre de l'activité agricole, mais les délais pour ce type de solutions étant particulièrement longs et les coûts plus onéreux, l'option a été abandonnée.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

-retient le devis de la SARL Verrion pour le terrassement préalable à la construction de racks à hauteur de 2 344,00 € HT.

-retient le devis de la SARL Maletterre pour la création des silos de stockage en béton à hauteur de 6 300,00 € HT.

Les crédits nécessaires à cet investissement figurent au budget de l'exercice 2020.

Affaires diverses

- Empierrement du chemin situé dans le prolongement du hameau de Samondeix

Monsieur le Maire rappelle que le chemin situé dans le prolongement du hameau de Samondeix a été aussi lourdement endommagé par ces orages. Il nécessite l'intervention d'un professionnel. Un devis de l'entreprise Verrion Benito a été signé en ce sens pour une intervention prochaine à hauteur de 3 860,00 € HT.

- Aménagement centre bourg

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, L'Adjoint au Maire, M. Rouffet propose que l'abri actuel de type halle qui présente des défaillances fortes au niveau porteur et de manière corollaire des dangers, soit reconstruite par une halle en forme de «T» qui ferait la liaison entre l'espace de l'immeuble Noizat et le multicommerce associatif « la p'tite Coop » et « le trait d'union ».

Le but serait que cet espace puisse devenir un lieu d'accueil de marchés ou foires ponctuels et un espace propice aux festivités, concert, etc... Des aménagements adjacents type barbecue ou anciens fours à pains et pizzas pourraient être envisagés. D'autres bâtiments communaux proches de cette halle devront aussi être réhabilités à plus ou moins long termes. Le but serait en premier lieu de sécuriser le bâti, et par la suite de profiter des atouts fonciers de la commune dans ce cœur bourg (cheminement piétonnier conséquent, possibilité d'espaces verts et ludiques, etc...) pour en faire un lieu de vie à la fois économique, touristiques, festif, etc... Il est proposé aussi par Mme Bodeau de prendre contact avec des écoles d'architecture afin de voir si des élèves pourraient nous faire profiter de leurs compétences, ce qui leur permettrait aussi de mettre en œuvre de manière concrète et collaboratives leur savoirs dans l'écoute des besoins.

- Nouveau logo pour la commune de Sannat

Madame Maletterre présente une proposition de logo élaborée avec l'Adjointe au Maire Madame Sauthon et Monsieur Stols et sa femme.

Le logo reflète ce qui symbolise et identifie très vite Sannat au cœur du bourg et fait qu'une commune est dite active : sa mairie, son école et sa salle des fêtes.

Ces bâtiments, homogènes et groupés sont ce qui définit la vie de la commune, sa capacité à maintenir sa jeunesse, ses écoliers, à créer du lien social et proposer des festivités, le tout coordonné par sa mairie, épicerie du bourg, lieu des décisions et espace de conseils aux administrés. Ces 3 pôles se partagent un même espace très visuel et ce visuel se voit unifié dans le logo par une seule et même couleur, un rouge couleur de terre, symbole de la vie et des terres agricoles.

Le visuel se complète de la formule « terre de partage », formule qui corrobore le partage de ces lieux de vie que sont l'école, la mairie et la salle des fêtes. Le terme de « partage » rappelle aussi la volonté solidaire de la commune, volonté illustrée par l'ouverture récente du multicommerce associatif « la p'tite Coop » et « le trait d'Union », volonté guidée par le fait de ne pas abdiquer face à une pénurie de commerces et trouver des solutions nouvelles et solidaires pour continuer à faire vivre la ruralité et créer du lien social.